



L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

Journal des intérêts des Travailleurs et de la Fabrique Lyonnaise.

ORGANISATION DU TRAVAIL.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges,
au rédacteur en chef, M. Eug. FABRIER, rue des Capucins, 20, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M.
Jean-B. FAVIER, gérant. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires se-
ront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un
but d'utilité générale seront insérés gratis.

LA CROIX-ROUSSE, 6 Décembre 1845.

LA SITUATION.

Depuis nos derniers numéros, la situation générale de l'industrie a encore empiré. Les fins de mois d'octobre et de novembre ont présenté des circonstances vraiment funestes. Les commissions ont été presque nulles, les fabriques se sont arrêtées; aussi n'est-il pas rare de trouver aujourd'hui des ateliers où sur huit métiers deux travaillent à peine. Les secousses commerciales ont été tellement profondes, que le numéraire est devenu d'une rareté excessive, que les détenteurs des matières premières ne veulent plus les céder qu'au comptant, enfin que la négociation des effets a pour ainsi dire cessé sur notre place, ce qui a donné aux espèces un taux d'escompte exagéré.

Ensuite, comme une conséquence inévitable, des faillites nombreuses sont venues ajouter à la perturbation générale.

Aujourd'hui, quand il arrive de pareils sinistres, on ne compte plus les passifs par cent mille fr., mais par millions; et, en effet, puisque la liberté du commerce est illimitée, qui donc empêchera celui qui a dix mille francs de capital d'opérer pour dix millions d'affaires, s'il inspire assez de confiance pour cela, et maintenant si des spéculations heureuses ne viennent pas ajouter un avoir réel à cette valeur factice du crédit, tant pis pour les confiants et les aveugles.

Mais le travailleur qui prête toutes ses économies au commerce, le vieillard qui aura placé là toutes les ressources de son avenir, quand ils les auront perdues, sans espoir de pouvoir regagner jamais une pareille somme, que feront-ils donc? Eux ne peuvent pas présenter aussi leur bilan à leurs fournisseurs, et demander un rabais à tant pour cent. Cependant cet argent était destiné à pourvoir aux plus pressantes nécessités de leur existence.

Puis le chef d'atelier qui aura monté des métiers pour cette maison, qui aura refusé l'ouvrage de certains négociants pour prendre celui de tel autre si une catastrophe vient atteindre cette maison, ces négociants; lui, bien innocent de ces fautes, lui qui n'aurait pas profité des bénéfices d'opérations hasardeuses en supportera cependant les fatales conséquences; il faudra qu'il perde parce que d'autres ont perdu; car il ne peut plus trouver de l'ouvrage dans ces tristes moments, et reste par conséquent sans ressources.

Voilà dans quelles crises nous a poussé la fureur de l'agiotage, voilà quel état d'anarchie et de souffrances l'on a décoré du beau nom de *liberté du commerce*. Eh bien! lorsque des hommes consciencieux indiquent le mal et cherchent sincèrement le remède, est-ce donc porter de *criminelles accusations*, que de signaler de pareils abus? Est-ce donc être fou que de prévoir un meilleur avenir?

Discours de M. MASSOT, avocat général,
SUR LES RÉFORMES SOCIALES.
2^e Article.

Pour entrer dans son sujet, M. l'avocat-général avait d'abord à examiner les faits, c'est-à-dire l'état actuel de la société. Il jette donc un coup d'œil sur la distribution des richesses entre les diverses classes de citoyens, et sur les sentiments dont cette distribution, plus ou moins équitable, les anime les uns envers les autres. Nous n'avons rien à dire sur ce tableau que l'orateur emprunte d'ailleurs, comme il le fait entendre, aux socialistes les plus modérés. Il cite même M. Blanqui, « économiste, dont le nom n'est pas sans crédit, » et qui soutient l'opinion « que la misère publique est un grand fait social « particulier aux temps modernes, et qui se manifeste de « plus en plus à mesure que la civilisation se répand. » Suivant les socialistes, dit M. Massot, l'opulence et toutes ses jouissances seraient le partage exclusif de quelques privilégiés, entre les mains desquels s'accumule la richesse enfantée par le travail du plus grand nombre, tandis que le dénuement et toutes ses angoisses atteindraient de plus en plus cruellement les classes ouvrières. « Et c'est précisément dans les pays les plus avancés, dans ceux qui marchent à la tête de la civilisation que ces classes seraient en proie à la plus hideuse misère, dévorées par toutes les dégradations physiques et morales qu'elle engendre, et sembleraient, pour ainsi dire, prêtes à retourner aux instincts et aux horreurs de la vie sauvage. A mesure que les deux extrémités de l'échelle sociale s'éloignent ainsi chaque jour, que l'une se voit de plus en plus comblée, et l'autre de plus en plus dénuée, les passions qui les séparent vont aussi s'exaltant; les capitalistes, comme s'ils étaient désormais trop loin des malheureux pour entendre leurs plaintes, deviennent plus durs, plus égoïstes; les travailleurs, désespérés de s'épuiser en vains efforts, sont plus haineux, plus envieux; et dans ces rangs pressés de prolétaires, auxquels la société refuse les moyens de vivre, s'accumuleraient de sourds mécontentements qui finiraient par éclater en quelque affreux orage; et l'on nous représente la civilisation moderne comme menacée par une nouvelle invasion de barbares qui, cette fois, ne sortiraient pas des forêts septentrionales, mais s'élanceraient du sein de la société elle-même, comme ces tempêtes sous-marines, qui, parties des profondeurs de l'Océan, en couvrent la surface de sable et de limon. »

M. l'avocat-général prend soin de nous dire qu'il n'assombrit pas le tableau, et que, s'il voulait citer, il pourrait nous le montrer peint avec des couleurs bien autrement saisissantes, avec des termes bien autrement passionnés; mais il se contente d'interroger les socialistes sur les causes des plaies sociales. « On n'hésite pas, dit-il, à en accuser la concurrence

illimitée, c'est-à-dire la liberté dans laquelle s'agit notre régime industriel. Plus les capitaux se multiplient, dit-on, plus les profits diminuent, et la concurrence devient plus vive, plus acharnée; de là, nécessité d'abaisser les salaires; les ouvriers, plus nombreux à mesure qu'ils ont été remplacés par les machines, sont obligés de subir la loi des maîtres, et l'industrie n'est plus qu'une guerre, guerre barbare, sans pitié, de laquelle le soldat, c'est-à-dire l'ouvrier, sort toujours vaincu, dépouillé, exténué.... Il y a donc nécessité, urgence de mettre des bornes à cette *sauvage concurrence*, de faire cesser cette anarchie, cette *féodalité industrielle*. L'ouvrier ne doit plus être à la merci du maître; le capital ne doit plus être un instrument de dépréciation des salaires: il faut organiser le travail; il faut associer le capitaliste et le travailleur. Voilà le remède à tant de souffrances; voilà les mots prestigieux desquels doivent sortir la régénération des classes ouvrières et la sécurité de l'avenir: *Organisation du travail! Association!* »

Sans contester que tel soit à peu près le langage des socialistes, cependant il est facile de voir que M. l'avocat-général n'est pas très-familier avec leurs idées, ou du moins ne connaît pas au même degré les doctrines de toutes les écoles. En effet, il est des socialistes qui savent se placer à un point de vue plus large que celui qui vient d'être signalé et qui ne ramènent pas la solution de toutes les questions industrielles à la nécessité de garantir le travail contre l'oppression du capital. Sans doute, s'il s'agit de remédier au plus pressé, et si l'on ne peut donner qu'une goutte d'eau à ceux qui ont soif, il faut penser en première ligne à ceux qui souffrent le plus et dont l'existence est immédiatement menacée. Mais celui qui ne voit le mal que chez les classes laborieuses, et qui considère les capitalistes comme à l'abri de toutes chances funestes; celui-là ne comprend pas un mot au problème social, et ne peut proposer que des palliatifs insignifiants. Non, tout le mal n'est pas dans la concurrence illimitée, en tant qu'elle engendre l'oppression du travail par le capital, il existe aussi dans les conditions faites au capital lui-même par cette concurrence, et dans la lutte que soutiennent ces deux agents producteurs. Plus d'une fois le plus fort ne se retire du combat qu'avec de cruelles et mortelles blessures. Le fléau qui écrase l'un et l'autre se caractérise par un mot plus vrai et plus compréhensif que celui de concurrence illimitée; car il consiste essentiellement dans la *divergence* et dans l'*antagonisme des intérêts et des passions*.

Voyons maintenant quelle est l'opinion de M. l'avocat-général, sur la réalité des misères sociales dont les socialistes nous font le tableau; mais disons d'abord, qu'il s'étonne de ce que les travailleurs ne se tiennent pas pour satisfaits des progrès réalisés jusqu'à ce jour. « Etrange vicissitude, messieurs! depuis deux mille ans les travailleurs de quelque

FEUILLETON de l'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

NAUFRAGE DE LA NÉRINA.

(Suite et fin.)

La proue du navire étant la partie la plus avant sur le rocher, il s'ensuivit que l'arrière s'enfonça dans la mer, qui, par conséquent, envahit la cellule même où les pauvres naufragés avaient trouvé refuge. Pour éviter une mort imminente, ils furent obligés de se trainer dans la cale, en se couchant à plat ventre sous la fausse quille. Malheureusement, un des matelots de l'avant, nommé Vincent, qui s'était sauvé dans la cale lors de la catastrophe, ne put suivre assez vite ses compagnons d'infortune; soit défaillance, soit accident, le pied lui manqua, il disparut par le panneau et fut englouti. Quelle ne fut pas l'anxiété des quatre survivants, dans ce moment suprême où la mort ou le salut allait être leur destinée, dans les circonstances si lugubres, l'esprit frappé de la mort de leurs compagnons, et le corps affaibli par les privations les plus cruelles!

Lorsque leur sépulture flottait toucha pour la première fois le roc où ils étaient juchés, ils se crurent perdus; c'est à peine si leurs forces annihilées par le désespoir et le manque d'air et de nourriture leur permirent de fuir l'élément destructeur qui envahissait presque leur dernier asile, et qui venait d'engloutir un des leurs, qu'une communauté de souffrances leur avait rendu cher, et qu'ils pleurèrent comme on pleure un frère aimé.

Cependant, après une pénible attente de deux heures, qui leur semblaient deux siècles, tant leur anxiété était intense, la marée ayant commencé à refluer, le navire demeura immobile sur le roc où il était suspendu, et les pauvres naufragés purent redescendre dans la soute, leur premier asile, que déjà la mer avait abandonné. Là, Gérard se rappela qu'une hache était renfermée dans un des coffres de la chambre, voulut y descendre pour s'en emparer, afin de faire une ouverture dans la paroi du navire, pour effectuer leur sortie. En vain le capitaine lui représenta le danger d'une telle entreprise:

— La marée ne tardera pas à nous laisser à sec, lui dit-il, et alors nous pourrions tous descendre et nous sauver d'une manière plus sûre.

— Mais, répondit le second, si nous attendons que la mer soit basse, peut-être ne pourrions-nous réussir avant que le flux ne revienne, et alors tant de dangers courus, tant de cruelles privations, tant de tortures morales n'aboutiraient qu'à une mort lente, affreuse. L'eau montera pouce par pouce, ligne par ligne, jusque dans notre dernier refuge, et nous périrons comme ont péri nos malheureux amis, mais d'une manière beaucoup plus cruelle.... Ils n'ont pas vu le coup qui les frappait, tandis que nous ..

A ces mots, un frémissement d'horreur parcourut tout son corps, et le malheureux capitaine ne put s'empêcher de partager les craintes dont la réalisation ne paraissait que trop probable.

— Eh bien! dit-il après une pause, que Dieu vous soit en aide!

Gérard se laissa glisser avec précaution par l'ouverture de la soute et parvint à se cramponner aux cabanes. Alors, il chercha à s'emparer de l'objet de ses recherches.

Le capitaine et son neveu, penchés sur l'ouverture, veillaient avec une sollicitude pleine de crainte sur les mouvements de celui qui se dévouait ainsi pour le salut de tous. Il y avait beaucoup d'eau dans la chambre, et les lames, en passant sous le navire, variaient le niveau selon leur volume. Tout-à-coup, soit qu'une vague plus grosse se fût brisée contre le rocher, ou que l'arrière du navire se fût enfoncé de nouveau, l'eau monta dans la chambre avec une furieuse rapidité et souleva subitement le pauvre Gérard jusqu'à l'ouverture de la soute, où heureusement le capitaine put le saisir et le remonter auprès de lui. Le second, affaibli et découragé par cet effort infructueux, renonça à son entreprise, et il fut décidé qu'on attendrait encore quelques heures avant de sortir de la soute.

Enfin, les premières lueurs du jour vinrent ramener leur courage, qui s'éteignait avec les dernières forces que le manque de nourriture et les veilles leur avaient laissées. Ce fut alors qu'ils s'aperçurent que le flanc du navire était enfoncé, et que les saillies du rocher, en y pénétrant, le tenaient solidement attaché. La mer étant entièrement basse, le capitaine descendit dans la chambre, et quelle ne fut pas sa joie lorsqu'en regardant par une des ouvertures, il aperçut un homme marchant sur la grève, à une très-petite distance du rocher sur lequel ils étaient. Succombant à une émotion profonde, il tomba à deux genoux, joignant les

mais d'une manière convulsive, et s'écria presque avec l'accent du délire :

— Grâce à Dieu! mes enfants; je vois un homme à terre. Nous sommes sauvés!

Frédéric mit la main sur son cœur, comme pour arrêter les pulsations douloureuses. Tous descendirent aussitôt, et tous, les uns après les autres, réjouirent leur regard de cet homme qui s'avancait vers eux, de cette plage où la verdure leur paraissait si délicieuse, de ce ciel, enfin, qu'après trois jours et trois nuits de sépulture, face à face avec une mort affreuse, sans vivres, presque sans lumière, ils revoyaient avec tout le bonheur qu'on ressent en revoyant un ami qu'on croyait à jamais perdu. Oh! qu'il y eut de reconnaissance et de délicieuses sensations dans le cœur de ces quatre ressuscités: tout fut oublié dans ce regard. Ces trois longs jours, et leurs nuits plus longues encore, disparurent voilés comme des rêves, pour faire place au bonheur de la délivrance, aux transports du salut. Ils se jetèrent dans les bras les uns des autres, sans pouvoir parler, tant leur cœur était plein; mais quelle éloquence dans cette étreinte fraternelle qui les unissait dans un immense bonheur, comme naguère la souffrance de leur captivité les avait unis.

VII.

LA DÉLIVRANCE.

Cependant le pêcheur que le capitaine avait aperçu se hâta vers le rocher. En passant accidentellement sur le rivage, il avait découvert cette masse informe jetée sur le rocher appelé *Porthellick*, et qu'il ne pouvait définir, ensevelie qu'elle était dans la demi-obscurité d'un crépuscule d'hiver. En s'approchant il vit que c'était la carcasse d'un navire naufragé; alors il s'empressa de grimper sur la plate-forme où se trouvait le navire, et s'approcha de l'ouverture où le capitaine l'avait aperçu. Ne se doutant en aucune façon que des créatures vivantes pussent s'y trouver, il eut la curiosité d'enfoncer le bras dans l'ouverture. Le capitaine, qui était le plus près, lui saisit la main avec effusion, au grand étonnement de l'individu, qui ne put retenir un cri de frayeur en retirant le bras avec précipitation, et se mit en devoir de fuir; mais le capitaine l'ayant appelé, aussi haut que sa voix éteinte le lui permit, il revint sur ses pas plus rassuré, et ayant appris que quatre personnes se

nom qu'on les ait appelés, esclaves, serfs, vilains, aspirent à s'affranchir des entraves qui gênent l'exercice de leurs facultés. L'histoire est-là pour dire quels efforts, quels sacrifices, quels combats furent nécessaires, pour conquérir à l'homme la liberté de ses bras et de son intelligence; et voilà que, lorsque cette conquête est à peine achevée, on découvre tout-à-coup que l'humanité s'est fourvoyée, et que cette liberté tant désirée, achetée par tant de sueurs, c'est la perte, c'est la ruine de ceux-là même, qui ont tant souffert et tant travaillé pour l'obtenir!...

Eh! mon Dieu, oui! sous l'empire des corporations, constituées par les maîtrises et les jurandes, on sentait le poids d'un despotisme odieux, et rien ne devait plus sourire que l'abolition d'un pareil régime. La révolution qui avait abattu le despotisme féodal et anarchique, devait-elle respecter le despotisme industriel? Il lui parut très-simple d'appliquer le même remède dans les deux cas, et la liberté du travail suivit de près la proclamation de la liberté civile et politique. On sait ce qu'il advint de celle-ci; établie brusquement et sans contrepoids, elle dégénéra rapidement en une licence pleine d'horreur, du milieu de laquelle se dressa bientôt le despotisme sanglant de l'anarchie. Il fallut bien vite revenir des illusions qu'on s'était faites, et l'État menacé d'une ruine complète, eut le bonheur de rentrer, par la crise mémorable de thermidor, dans la voie d'une liberté tempérée que quelques années achevèrent de consolider, en la conciliant jusqu'à un certain point, avec l'ordre et la justice. Quant à la liberté du travail, ce fut d'abord un immense cri de joie qui en salua le drapeau, et la renaissance du commerce et du crédit favorisant l'essor de cette liberté, l'illusion fut encore plus profonde que ne l'avait été celle des girondins, le jour où le renversement du trône combla tous leurs vœux. Mais elle devait aussi avoir son terme, et les désastres du haut et petit commerce depuis trente ans, la misère croissante des masses, ont fait comprendre aux esprits avancés, que cette liberté illimitée du commerce, est un présent aussi funeste qu'une liberté politique sans contre-poids; elle dégénère également et rapidement en licence, et par l'anarchie conduit au despotisme; c'est-à-dire, à l'oppression du grand nombre par le petit. Voilà malheureusement ce qui est, mais ce que ne veulent pas voir la plupart de nos économistes, partisans du *laissez-faire* et du *laissez-passer*. Nous sommes encore au plus fort d'un quatre-vingt-treize industriel, et le commerce a aussi des montagnards en lutte avec la plaine; alors, le bourreau abattait quelques centaines de têtes chaque jour; aujourd'hui, les statisticiens enregistrent philosophiquement les milliers de malheureux qui encombrant les hôpitaux, les hospices, les dépôts de mendicité, les bureaux de bienfaisance; on espère que *tout cela passera*, quand on n'ose pas dire d'une voix fatale que cela ne passera point; et l'on ne comprend pas, chose inouïe, que toute cette misère vient en première ligne de l'anarchie industrielle. On rit de l'idée d'organiser le travail, et ceux qui lèvent le plus les épaules, sont en général, les mêmes hommes qui, lorsqu'ils ont organisé les rapports des citoyens dans l'ordre civil et politique, ont le plus réagi contre la liberté, à cause de l'abus qui en avait été fait. Demander l'organisation du travail, ce n'est pas plus vouloir le maintien de l'anarchie actuelle, que le rétablissement de l'ancien despotisme qu'exerçaient les maîtrises et les jurandes, et si les bons citoyens ont eu raison à diverses reprises de réclamer, et de se donner une constitution politique qui les mit à l'abri du despotisme et de l'anarchie, le travailleur et le capitaliste lui-même, s'ils étaient moins aveugles, ont le même droit de demander une *constitution industrielle*, c'est-à-dire l'organisation du travail.

Qu'on s'évertue d'ailleurs à prouver que, de nos jours, la richesse générale s'est accrue, et « qu'elle s'est répartie dans tous les rangs, non pas assurément d'une manière égale, mais assez pour que les classes les plus nombreuses aient au-

jourd'hui plus de bien-être qu'elles n'en ont eu à aucune autre époque », est-ce à dire pour cela que leur état ne soit pas encore déplorable? Le tableau de la misère, au dix-septième siècle, que vous empruntez à Vauban, est malheureusement en très grande partie vrai pour notre époque, car il y a bien certainement aujourd'hui près de la dixième partie du peuple, qui reçoit une part plus ou moins large des secours, dont la bienfaisance publique dispose au moyen des hôpitaux, hospices, dispensaires, bureaux de mendicité, de bienfaisance, etc., etc., sans compter ceux fournis par la charité privée. « Des neuf autres parties, disait Vauban, il y en a cinq qui ne sont pas dans le cas de faire l'aumône à celle-là; de nos jours l'impuissance est la même évidemment. » Des quatre qui restent, trois sont fort mal aisées, et embarrassées de dettes et de procès, et dans la dixième, où je mets les gens d'épée, de robe, les bourgeois rentiers et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles. »

Il nous semble que cette évaluation de Vauban, quoique approximative et non rigoureuse, est à peu de chose près applicable à la distribution actuelle des richesses. Seulement la civilisation a soin de cacher, autant que possible, entre quatre murs, ses mendiants, ses malades, ses enfants trouvés, et tant d'autres témoignages vivants de la misère qui la mine sourdement. M. Villermé prouve, dites-vous, que l'alimentation des classes ouvrières est plus abondante et meilleure, que leurs vêtements sont plus complets et plus chauds, que leurs logements sont plus propres, mieux aérés, plus sains, qu'on rencontre bien moins de jambes et de pieds nus, etc. Sur ces différents points, au lieu de consulter des économistes, prenez l'avis des médecins, de ceux surtout que leurs fonctions ou leur esprit de charité mettent le plus en rapport avec les pauvres, ils vous donneront des renseignements plus véridiques, et tout au plus pourront-ils vous accorder qu'aujourd'hui l'alimentation de l'ouvrier est moins insuffisante et de moins mauvaise qualité, ses vêtements moins incomplets et moins froids, son logement moins sale, moins mal aéré, moins insalubre, et qu'il y a moins de jambes sans bas et de pieds sans sabots. Mais certes il y a loin de cet ensemble de conditions dans lequel languissent la plupart des ouvriers à un état satisfaisant et digne de l'humanité, si l'humanité a encore des yeux pour voir, un cœur pour sentir.

Vous citez encore comme preuve d'une amélioration dans l'état du peuple en France, « la division du sol, qui va sans cesse croissant, et qui est déjà assez avancée pour qu'il n'y ait pas aujourd'hui moins de six millions de familles attachées au pays par le lien puissant de la propriété; d'un autre côté le nombre des entrepreneurs patentés, c'est-à-dire des chefs de famille ayant un capital à livrer à l'industrie, s'est élevé, depuis trente ans, de neuf cent mille à près de deux millions. Les caisses d'épargne sont dépositaires de sommes énormes. » Ces trois ordres de faits semblent avoir quelque valeur; mais si à côté du chiffre de six millions de propriétaires, on place celui de quinze milliards représentant la dette hypothécaire qui grève la propriété foncière; si, en face des deux millions de patentés, on met le chiffre du passif des faillites, qui annuellement se comptent par centaines de millions, on aura trouvé un correctif singulièrement atténuant. Enfin dire que les caisses d'épargne sont dépositaires de sommes énormes, c'est ne pas réfléchir, qu'en supposant qu'elles doivent profiter à vingt millions d'individus, la somme des dépôts, qui s'élève à environ quatre cent millions, représente un capital de vingt francs par tête, en moyenne. Quelle avance! Vienne un chômage de huit jours seulement, que signifie une pareille ressource?

(La suite au prochain numéro.)

Paris et Lyon.

La grande subdivision de nos fabriques présente une difficulté réelle aux opérations de l'acheteur, à Lyon. Il pourra souvent visiter beaucoup de maisons, sans y rencontrer ce qu'il cherche; Paris, au contraire, lui offre de grands assortiments, réunis sur un même point.

Créons donc, à Lyon, un vaste entrepôt des articles de notre industrie; que les fabricants s'entendent tous pour y apporter leurs produits. Ils verront bientôt que cet établissement sera, pour eux, une source d'économies, un débouché puissant, une mesure certaine des besoins de la consommation.

En effet, au lieu d'un local coûteux, et de commis attachés chez eux à la vente, ils n'auraient à payer qu'une légère commission pour couler leurs marchandises. La vente devenant plus considérable sur place, par suite de notre projet, ils fabriqueraient davantage, et se trouvant, en même temps, basés sur les articles les plus demandés, ils ne s'exposeraient pas, comme dans leur état actuel de morcellement, à travailler au hasard.

Quel avantage, aussi, n'en résulterait-il pas pour la classe ouvrière! Il n'y aurait plus de ces encombrements partiels qui déprécient les articles, font baisser le prix des façons, suspendent la production, jettent enfin la perturbation dans les affaires. Un capital serait créé facilement au moyen d'actions modiques, mais nombreuses; car tout bon citoyen lyonnais voudrait prendre part à une œuvre aussi utile. Ce capital servirait au roulement de l'entreprise, et à procurer des avances de fonds proportionnelles aux dépôts de marchandises qu'on y consignerait. Voilà l'idée; il s'agit de s'entendre, maintenant, sur le meilleur mode d'exécution, et de se hâter, car Lyon a besoin de reprendre son rang de ville indépendante.

Conseil des Prud'hommes.

AUDIENCE DU 3 DÉCEMBRE 1835.

Présidence de M. BRISSON.

Furnion frères font comparaître Mangé, relativement à une contrefaçon de dessin. Ce dernier déclare n'avoir pas copié l'article dont Furnion frères se sont assurés la propriété par un dépôt, attendu qu'il le tient d'une maison de Paris.

Le Conseil pour s'éclairer sur cette affaire, renvoie la cause à huitaine.

— Bouchard était placé chez Mermet, en qualité d'élève, pour la durée d'une année et moyennant une somme de 80 fr. Sa conduite chez le sieur Mermet étant de plus en plus intolérable, ce dernier s'est vu dans la nécessité de le renvoyer après l'espace de trois mois, et vu les sacrifices que cet apprenti avait occasionné, il prétend se faire payer la somme portée sur les conventions; Bouchard demande à continuer son apprentissage, Mermet s'y refuse. Le Conseil, appréciant et dire des parties, résilie les conventions et condamne Bouchard à payer à Mermet 40 fr. à titre d'indemnité.

— Sifflet réclame à Burland 18 fr. que ce dernier lui retient comme ayant été, dit-il, caution dans l'achat que Sifflet aurait fait d'un remisse. Celui-ci dit, au contraire, que le remisse lui a été prêté par le négociant, et qu'il avait été obligé de faire à ce remisse pour quinze francs de réparation, et qu'il n'aurait pas acheté un remisse qui l'aurait soumis à ces frais.

Le Conseil décide que le remisse sera rendu au négociant, et qu'il sera tenu compte au chef d'atelier des 15 francs qu'il réclame.

— Escot réclame, à Doux, Roche et Dime, une indemnité pour frais de montage d'un métier de châles six quarts en velours, dont on ne veut pas seulement laisser finir la pièce. Dans un arbitrage Doux, Roche et Dime ont été condamnés à payer 30 fr. d'indemnité. Escot interjeta appel de cet arbitrage, attendu que la somme de 30 fr. est bien éloignée d'être le montant de ce qu'il croit lui être dû; il demande une autre indemnité pour quinze jours de temps perdu, il consent néanmoins que sa pièce se lève quoiqu'il lui reste encore 5 châles à faire, mais cependant à la condition qu'on lui tiendra compte du tiers de la façon que ces 5 châles devaient produire.

Le Conseil condamne Doux, Roche et Dime à payer à Escot 46 fr. pour toute indemnité.

Godard est dans la même position qu'Escot, seulement il lui reste 8 châles à faire. Doux, Roche et Dime sont condamnés à lui payer 75 fr.

— Coste, marchand de métier, réclame à Bonnard et C^e la somme de 208 fr. que ce dernier s'était engagé à retenir sur le prix des façons du chef d'atelier auquel Coste avait vendu des métiers. Bonnard ne veut tenir compte que des huitièmes qui formeraient une somme bien inférieure à celle que l'on lui demande.

Attendu qu'il y a eu convention de retenir 208 fr. sans stipulation si la retenue se ferait par huitième, le Conseil condamne Bonnard et C^e à payer immédiatement à Coste les 208 fr. que celui-ci réclame.

— Volozan réclame à Thomas frères les huitièmes que ceux-ci ont dû retenir sur les façons d'un nommé Sep, ci-devant chef d'atelier, et débiteur d'une somme de 275 fr. 75 c. avancée par Volozan. Thomas frères déclarent avoir retenu 60 fr. qu'ils sont prêts à compter si on leur donne quittance valable, car le chef d'atelier débiteur ne possède pas de livret.

Le Conseil ordonne que les 60 francs seront comptés à Volozan.

Industrie Lyonnaise.

M. Bernard, chef d'atelier, cours des Tapis, n. 2, a établi une combinaison de montage qui permet de retrancher la moitié des cartons d'un dessin qui doit se disposer sur l'étoffe en quinconce ou en contre-semblé. Cette combinaison de montage est pour le moment appliquée à un métier d'ombrelles dont la disposition est pour former un dessin en *bâtard*, c'est-à-dire sans répétition; ainsi le dessin pour ménager la coupe en biais de l'étoffe se traduit, tantôt à droite, tantôt à gauche. Jusqu'à présent cette double traduction pour des dessins faisant *manchon* n'avait pu avoir lieu qu'en affectant un nombre de cartons à la première et un autre nombre à la seconde. Par la combinaison du sieur Bernard un des deux nombres est retranché, et celui qui reste sert alternativement à la traduction dans le sens de droite à gauche, et dans l'autre de gauche à droite.

Voici en quoi consiste le montage de métier: Il y a deux mécaniques; l'une est en relation avec un chemin empouté suivi de gauche à droite, et l'autre est en relation avec un autre chemin empouté suivi de droite à gauche ou à retour du premier, de sorte que les dernières cordes des deux mécaniques sont au milieu de l'empoutage; une de ces cordes est retranchée pourtant pour éviter la corruption d'armure dans le fond.

La première moitié du dessin est lue sur une mécanique dans le sens ordinaire, et la seconde moitié est lue sur l'autre mécanique, en suivant l'ordre de son empoutage à retour, ou autrement dire de droite à gauche.

Le dessin placé sur le métier on le *manchonne* en attachant le premier carton de la partie lue en avant avec le dernier carton de la partie lue à retour, et *vice versa*. Les cerceaux sont croisés; ils se dirigent obliquement et portent les cartons qui partent d'une mécanique devant l'autre; de sorte qu'au premier tour des cartons ceux lus en avant correspondent à la mécanique dont l'empoutage est en avant, et ceux lus à retour correspondent à celle dont l'empoutage est à retour. Au second tour c'est le contraire, par le fait du *manchonnage* et de la course oblique des cartons sur les cerceaux; c'est donc dans la transposition des cartons sur chaque mécanique que la première et la seconde moitié du dessin, bien qu'elles soient lues sur des places différentes, se complètent l'une par l'autre.

trouvaient ensevelies dans cette carcasse, il se hâta d'aller chercher des secours pour les en délivrer.

Sur ces entrefaites, plusieurs pêcheurs s'assemblèrent sur le rivage, et la nouvelle s'étant répandue avec rapidité par toute la ville, un grand nombre de personnes s'empressèrent de porter secours aux naufragés. Bientôt quelques hommes armés de haches, firent une ouverture assez large, et les quatre marins sortirent du cerceuil, pâles, chancelans, comme sous le poids d'une vieillesse prématurée, mais rayonnans de bonheur. La multitude qui les entourait fit entendre de joyeuses acclamations, des larmes s'échappèrent de tous les yeux, et devant cette grande manifestation de la providence de Dieu, tous fléchirent le genou et la bénirent.

De prompts secours furent aussitôt administrés à l'équipage de la *Nérina*; les habitants se disputèrent les devoirs de l'hospitalité, et les soins les plus affectueux leur furent donnés avec cette délicatesse et ce tact de bonté qui distinguent ces insulaires, et sous l'influence d'une nourriture administrée avec discrétion et d'un sommeil réparateur, ils rétablirent bientôt les forces qu'ils avaient perdues dans leurs longues souffrances.

On travailla avec activité au sauvetage du navire; mais tous les efforts furent vains, la marée ne permit pas de continuer les travaux, et le brick, ouvert de tous côtés ne put résister à la violence des flots. Il fut bientôt brisé en mille pièces et la cargaison fut engloutie.

Le cadavre du malheureux Vincent fut rejeté sur la grève le soir du même jour. On lui donna les honneurs funèbres dus à son malheur, et le capitaine et ses trois compagnons suivirent le convoi jusqu'au modeste cimetière de Sainte-Marie.

Le jour fixé pour le départ des naufragés arriva, un coté devait les transporter jusqu'à Penzance qui est la ville d'Angleterre avec laquelle la communication est la plus fréquente et la plus facile. Presque tous les habitants de Sainte-Marie les accompagnèrent jusque sur la chaussée où ils devaient s'embarquer, et touchés jusqu'aux larmes du bienveillant accueil qui leur avait été fait, les quatre marins français jurèrent aux bons insulaires une reconnaissance et un souvenir que rien ne pouvait dé-

Cette manière de contre-sampler un dessin peut s'appliquer non seulement aux ombrelles, mais encore aux métiers à chemin, n'importe que le contre-samplé ait lieu par intercalation; seulement cela ne peut s'effectuer qu'avec du fond taffetas et gros-de-tour; pour d'autres armures il y aurait l'inconvénient d'un retour de chemin, à moins que l'armure ne s'exécute par des lisses, comme dans les damassés.

Nos lecteurs nous pardonneront ce que cette description peut avoir de fastidieux, mais pour la rendre intelligible nous n'avons pas cru devoir faire autrement.

Cette combinaison de montage et de lisage de dessin découle de la part du susdit chef d'atelier une intelligence approfondie des moyens de tissage; du reste, ce n'est pas là sa première preuve de capacité, l'inspection de son atelier suffit pour avoir le témoignage de ses soins et de ses efforts intelligents; il est en outre inventeur d'un battant brocheur pouvant diriger ses boîtes sur des prises de fils très larges, et cela sans encombre.

Le négociant pour lequel travaille cet utile industriel lui a tenu compte des avantages qu'il peut retirer de la combinaison que nous avons décrite en le gratifiant pécuniairement, et la Chambre de Commerce, de son côté, s'est empressée de lui accorder une prime d'encouragement. C'est une rémunération bien méritée.

Le génie lyonnais ne saurait rester un instant inactif. Chaque jour on le voit reculer les limites des perfectionnements, et créer des éléments nouveaux propres à maintenir la fabrique lyonnaise au premier rang de toutes les industries de tissage. C'est lui qui la pousse en dehors de la voie routinière, et la soumet à l'influence du progrès, qui est la vie de toute industrie.

Ce génie n'est pas plus particulier aux négociants qu'aux chefs d'atelier; ces deux classes, chacune dans la sphère de leur action, concourent également à la recherche des moyens par lesquels les produits de notre fabrique pourront lutter avantageusement sur tous les marchés avec les produits des industries étrangères. Les négociants ont à concevoir et à ordonner une étoffe; les chefs d'atelier ont, pour leur part, la partie mécanique du tissage, et ce n'est pas à eux que l'industrie lyonnaise doit le moins. Par leur intelligence et leurs efforts, ils élargissent considérablement le cercle où les conceptions du négociant ont à s'exercer; sans eux, la fabrication de certains tissus serait encore à l'état de problème; en un mot, ils sont, si nous pouvons nous exprimer ainsi, le corps et l'esprit de la fabrique, et les négociants, l'âme.

Y a-t-il entre ces deux classes une répartition d'avantage en proportion du degré d'importance de chacune d'elle relativement aux perfectionnements et aux inventions dont elles dotent l'industrie? Cette question nous conduit à des considérations d'un très grand intérêt pour l'avenir industriel; elle se rattache à des vues d'amélioration qui ont été déjà exprimées, mais qui ont été bientôt oubliées dans l'état d'incohérence où les intérêts sont placés. Nous nous réservons prochainement de nous livrer à ces considérations, et d'exprimer quelles seraient les améliorations immédiatement réalisables. Puisse notre voix, qu'aucun fiel n'excite, être écoutée, puisse notre pensée, qui ne s'inspire que de ce qui est juste et équitable, être comprise; dans ce cas, nous serons heureux d'avoir posé un jalon dans la route qui peut nous conduire vers un avenir meilleur.

COMMUNICATIONS.

Nous recevons la lettre suivante :

A Monsieur le Rédacteur de L'ECHO DE L'INDUSTRIE.

Monsieur,

L'un de mes amis, me disait dernièrement au sujet de la fabrique de soierie, dans notre localité :

Cette industrie qui depuis l'éducation du ver à soie, ne compte pas moins de soixante-cinq professions différentes, est devenue tellement importante qu'elle est aujourd'hui l'âme de notre cité; mais de toutes les professions qu'elle embrasse, celle du tisseur est certes une des plus considérables : ceci est un fait avéré pour tous les habitants.

Cependant le tisseur, qui jadis parvenait par son activité et son intelligence, à réaliser des ressources capables de le nourrir lui et sa famille, voit son état déchoir chaque jour, et depuis seize ans son salaire diminue. Comment cela s'est-il fait? je n'entreprendrai pas de le dire, car directement ou indirectement, j'ai joué un rôle dans cette triste histoire, et il ne m'appartient pas en définissant les douleurs des autres, de parler de mes propres douleurs. Les uns cependant en attribuent les causes aux négociants, d'autres à la gestion supérieure du commerce, et tous à la concurrence. Cependant, je dirai moi, que l'on peut accuser avec plus de raison, l'ignorance générale des véritables intérêts de tous. N'y aurait-il donc aucune porte pour sortir de ce terrible impasse, le Christ a-t-il cherché et vous trouverez? Hé bien ! cherchons et peut-être trouverons nous quelque moyen capable de soulager tous ces maux.

Ainsi parlait mon ami, et comme je lui demandais quelques explications plus complètes, il m'avoua qu'il avait cherché le moyen d'organiser un bazar de toutes sortes d'ustensiles pour la fabrique.

L'on sait, en effet, quelle perte résulte de l'inaction de tous les objets que nécessite le renouvellement infini des différents genres de nouveautés : on pourrait donc donner à tous ces ustensiles, qui ne représentent qu'un capital mort, une valeur réelle, si on les occupait constamment.

Cette idée, que je compris aussitôt, me procura une véritable satisfaction, et je crus y voir de prime-abord la création de ressources puissantes. J'emprunte donc, Monsieur, la voie de votre estimable journal pour appeler l'attention des chefs d'atelier sur ce point important, invitant tous les hommes de bonne volonté à réfléchir sur cette première proposition, et à étudier avec moi une question qui peut être féconde dans l'avenir, et dont le premier dessin a été produit par un sincère amour de l'humanité. — Dieu n'a-t-il pas dit : *Aide-toi et je t'aiderai.* — Cherchons donc les moyens de nous entre aider. Puisse ma faible voix être entendue ! Et si l'on

veut bien attacher quelque importance à mon projet, je me ferai un véritable plaisir de continuer son développement dans votre feuille.

Agréez, Monsieur, etc., etc.

M^{me} J.-J.

CHRONIQUE.

Dans la nuit de mercredi à jeudi un violent incendie s'est déclaré dans la rue Monsieur et a brûlé les chantiers d'un menuisier et d'un charbon. Le dégât est considérable; cependant le feu n'a pas atteint les maisons habitées. Personne n'a péri dans cet incendie.

— M. le maire de Lyon vient de prendre un arrêté contre les chiens *boule-dogues*. Ces animaux sont interdits de la manière la plus absolue.

— Samedi, vers midi, le commissaire de police du quartier des Brotteaux s'est transporté sur la rive gauche du Rhône, en face du domaine de la Tête-d'Or, où il a procédé à la levée du cadavre d'un inconnu qui, dans la même matinée, avait été retiré du fleuve.

Le même jour, et à la même heure, rue du Griffon, un maçon est tombé du haut d'un quatrième étage d'une maison en construction et s'est tué sur le coup.

A peu près au même moment, un autre malheureux de la même profession s'est tué de la même manière, rue Saint-Marcel.

Le même jour encore, un homme est tombé du sixième étage de la maison en construction rue d'Algérie; il a expiré immédiatement.

Un portefaix chargé d'un sac de charbon est tombé mort hier dans la rue Longue, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Enfin, un enfant de 4 ans a été écrasé à Saint-Irénée il y a une huitaine de jours, par la chute d'un vieux mur.

(Journal de Lyon.)

— Nous annonçons avec plaisir un acte de bienfaisance qui honore l'illustre tragédienne qui est actuellement dans nos murs. M^{lle} Araldi a offert de donner une représentation au bénéfice des indigents. Une si noble conduite est digne de l'artiste de talent dont les malheureux qu'elle soulagera apprendront ainsi le nom avec reconnaissance.

Subsistances.

A la suite des dernières nouvelles des récoltes de céréales, nouvelles qui n'étaient pas très rassurantes, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a cru devoir envoyer à tous les préfets une circulaire propre à calmer les appréhensions que ces bruits avaient fait naître.

Nous extrayons de son rapport les faits suivants :

La récolte de 1845, en céréales, a été moins favorable que celle de 1844 et 1843, mais elle est de beaucoup supérieure à celle de 1839. Cette année 26 départements sont en excédants, 28 à l'égalité et 32 en déficit; ce sont principalement les départements du midi, où la production a été la plus faible.

Le sarrazin et le maïs, qui entrent pour un dixième dans la consommation alimentaire, ont donné des produits satisfaisants, sauf quelques départements, notamment ceux des Hautes et Basses-Pyrénées, où la récolte a considérablement souffert par suite des orages.

Les chataignes ont manqué dans deux ou trois départements où cette ressource a quelque importance.

Enfin la récolte des pommes de terre a éprouvé des dommages par suite de la maladie qui a affecté ce tubercule dans 36 départements; la récolte est inférieure à une année commune. Dans 39 elle est égale, dans 11 elle est supérieure. D'abord on a beaucoup exagéré la gravité des dommages; il est en outre remarquable que les départements du nord et du nord-ouest, où la pomme de terre a le plus souffert, sont précisément ceux où les produits céréales ont été les plus abondants....

D'un autre côté, la situation de nos entrepôts n'a pas cessé d'être rassurante; on y comptait le 1^{er} novembre :

En farines	34,257 quintaux.
En froment	228,183 »
En autres grains	29,999 »

Total 299,430 quintaux.

La circulaire donne ensuite une appréciation des prix relatifs de différentes années.

Les prix actuels, soit du froment, soit des autres grains, ne motivent donc aucune crainte; on s'est préoccupé, il est vrai, de la situation des états voisins et de la possibilité de voir enlever par des états étrangers une partie des ressources du pays. Cette crainte est-elle plus fondée?

(Suit une revue des approvisionnements des états étrangers et de la cote des grains sur les principaux marchés.)

Telle est en substance la circulaire de M. le ministre; quoiqu'elle renferme des renseignements importants, elle ne paraît pas, selon nous, satisfaire toutes les défiances que peut faire naître un prochain avenir. Espérons cependant que, dans un pareil cas, le gouvernement saura prendre des mesures capables de prévenir le mal avant qu'il soit irréparable.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

Le développement de la ligne de Paris à Lyon, y compris la moitié de la longueur de la traverse de Lyon, est de 515 kilomètres. Sur ce développement, il y a des parties qui donneront lieu à des dépenses extraordinaires, telles que la gare de la Bastille, le souterrain de Blaisy, le passage au travers des collines qui enseignent Lyon, enfin la station dans cette ville. Dans de telles circonstances, le prix moyen du kilomètre, y compris la fourniture du matériel considérable qu'exigera l'exploitation d'une ligne aussi importante, ne saurait être estimé à moins de 550,000 fr. par kilomètre; à ce taux, les 515 kilomètres reviendront à 180,250,000 fr. Si l'on ajoute à ce chiffre les intérêts à servir pendant les travaux, dont

la durée probable est fixée à cinq ans, et le fonds de roulement, on voit qu'une compagnie prudente devra porter son fonds social à 200 millions de fr. D'un autre côté, les recherches statistiques qui ont été recueillies, établissent le revenu moyen du kilomètre à 56,000 fr. Sur la base de 50,000 fr. de revenu par kilomètre, 515 kilomètres donneraient un produit brut de 25,750,000 fr.; déduisant, ainsi qu'on l'a fait à l'occasion du chemin de fer de Paris à Lille, pour tous frais d'administration, 45 0/0, il reste un produit net de 14,162,500 ou environ 7 0/0 du fonds social. On retombe ainsi exactement dans les conditions qui ont été assignées au chemin de Paris à la frontière de Belgique, et l'administration a été conduite à fixer, comme pour ce chemin, à quarante-cinq ans le maximum de la durée de jouissance sur lequel elle appelle le rabais des concurrents.

(Paris industriel.)

FAITS DIVERS.

PRÉVISION SOCIALE. — La ville de Commercy vient d'acheter 500 sacs de blé qui sera converti en farine et livré aux indigents et aux ménages d'ouvriers au prix de revient. Nous ne pouvons qu'applaudir à la sollicitude que montre le conseil municipal de cette ville pour les classes laborieuses. C'est par des résolutions de cette nature qu'un conseil municipal se montre digne de son origine populaire et à la hauteur de sa mission.

(Democratisme pacifique.)

BIENFAISANCE INTELLIGENTE. — On lit dans le *Journal de Louvain* : « Nous éprouvons un véritable plaisir en publiant un trait de philanthropie qui honore éminemment deux de nos concitoyens. MM. les frères Remy ont fait arriver un chargement complet d'excellentes pommes de terre de l'île de Tudy qu'ils ont cédé à notre commission des subsistances au prix d'achat, tandis qu'en les exposant en vente publique, ils pouvaient réaliser un bénéfice considérable. »

« M. le comte H. de Baillet vient de donner ordre de verser dans la caisse des subsistances des pauvres de la commune de Sempst la somme de 500 fr.; non content de ce don généreux, M. le comte de Baillet a chargé deux personnes de cette commune d'acheter du lin et de donner à filer, pendant cet hiver, à toutes les personnes nécessiteuses de Sempst, sans limiter les dépenses que cela pourrait occasionner. De tels actes n'ont pas besoin de commentaires. »

Idem.

— On évalue à quinze millions de francs le prix de toutes les parures en diamants qui sont en ce moment exposées dans les montres des joailliers du Palais-Royal et des boulevards.

(L'Impartial.)

— Un excellent bourgmestre d'une commune de la province du Hainaut, pour se débarrasser du grand nombre de mendiants qui se présentait tous les jours dans sa commune pour mettre ses administrés à la rançon, vient de prendre une mesure qu'il serait bon de mettre partout en pratique. Il a enrôlé tous les pauvres valides de sa commune, les a armés de piques, de bâton et de balais, et leur a donné la mission de chasser tous les mendiants des autres communes qui se présenteraient sur le territoire de la leur. Cette milice de nouvelle fabrique est organisée, équipée et soldée aux frais des habitants, qui, par-là, se voient débarrassés des mendiants. Chaque homme reçoit par jour cinquante centimes, c'est-à-dire beaucoup moins que ne coûterait à la commune l'entretien de cet homme et de sa famille, s'il se présentait au dépôt de mendicité.

Idem.

— Une pauvre journalière de Dusseldorf avait été délaissée avec une fille à la mamelle, peu de temps après son mariage, par son mari, qui était parti pour l'Angleterre, où il s'était engagé en qualité de matelot. Parvenu, par son intelligence et sa bonne conduite, au grade de capitaine de la marine marchande, cet homme, qui n'avait jamais donné de ses nouvelles à sa femme, a eu un remords de conscience à son dernier moment : il a légué à sa femme et à sa fille sa fortune, montant à plus d'un million de francs.

Idem.

Variétés.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Par M. MATHIEU BRIANCOURT.

(2^e Article.)

Nous avons dit dans notre premier article, que les habitants du village incendié s'étaient réunis, afin de délibérer sur les moyens les plus rapides et les plus convenables pour réparer le désastre. Au premier abord, la question ainsi posée paraît amoindrie; mais bientôt on s'aperçoit que cette méthode est à la fois la plus simple et la plus rationnelle. En effet, un pays se compose de provinces, les provinces de départements, les départements de communes; d'où il suit que nulle amélioration ne peut pénétrer au sein des masses, si elle ne vient finalement se résoudre dans la commune. La commune est donc l'unité, l'élément alvéolaire de la société; c'est sur elle qu'il faut d'abord porter tous nos efforts. Cette question étant résolue, l'élément alvéolaire est constitué; le bien-être a pénétré dans les classes les plus infimes; il ne s'agit plus que de trouver la loi qui doit relier entre elles toutes les communes. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir organisation, si le dernier degré de l'échelle n'est pas constitué, de même qu'il est impossible à l'architecte le plus habile d'élever un édifice, s'il n'en a pas d'abord rassemblé tous les matériaux, s'il n'en a pas fait tailler avec soin la pierre angulaire, s'il n'a pas établi des fondements stables. La commune est donc la pierre angulaire de l'édifice social. C'est de son organisation que dépend, avant tout, le salut de l'humanité. La chose est bien simple, et les générations futures s'étonneront à bon droit qu'il ait fallu tant de temps pour poser un principe si naturel.

Malgré tout le désir que nous avons d'être bref, nous ne pouvons passer cependant sans montrer quelques-unes des conséquences qui découlent du problème ainsi posé. A supposer que l'organisation proposée par Fourier soit vicieuse, subver-

sivo de l'ordre, de la justice, de la famille, il ne peut cependant en résulter aucun mal. Il ne s'agit pas d'un bouleversement, il s'agit d'une expérience à tenter sur une lieue carrée de terrain, qui ne peut compromettre en aucune façon l'ordre public, qui n'exige aucun changement aux lois civiles, politiques, morales et religieuses; il s'agit d'une nouvelle répartition du travail, et rien de plus pour le moment; il s'agit d'une entreprise qui n'exige pas un capital égal au vingtième de celui que nous voyons gaspiller journellement dans des opérations commerciales ou industrielles, dont la réussite ou l'importance pour la société sont très problématiques. Et avec cela, le monde peut être changé! Ce n'est pas tout encore, c'est qu'avec un pareil principe, il n'y a plus de partis; gouvernants et gouvernés, partisans de l'ordre et partisans de la liberté, tous les hommes doivent marcher ensemble sur la route du progrès pacifique. Un jour peut-être nous développerons cette thèse: elle vaut bien la peine qu'on s'y arrête un instant. En attendant, revenons à l'ouvrage de M. Briancourt.

Il constate d'abord un fait que personne n'a jamais eu la pensée de nier, mais auquel tout le monde n'a pas réfléchi d'une manière suffisante. C'est que l'association, non pas de quelques individus réunis pour une seule entreprise industrielle ou pour l'exploitation d'un capital (il ne faut pas équivoquer sur les mots), mais l'association intégrale de tous les habitants de la commune peut devenir la source d'immenses richesses, et par là il entend l'association de toutes les industries, de toutes les fonctions du corps social, de tous les bras, de tous les capitaux, de toutes les intelligences, l'harmonisation de toutes les passions en une seule et volontaire unité. Un pareil résultat paraît merveilleux, et on se prend involontairement à s'écrier: Tant de bonheur n'est pas réservé à l'homme! Mais bientôt la preuve arrive claire, simple, précise comme une proposition de géométrie.

Après avoir dit toutes les richesses que promet l'association, M. Briancourt nous montre la commune organisée, les travailleurs à l'œuvre; et le lecteur voit bientôt que rien n'est plus facile que la réalisation. Dans l'impossibilité où nous sommes de résumer une brochure, où tant d'idées se trouvent réunies sous un si petit nombre de lignes, nous croyons ne pouvoir mieux faire pour donner une légère notion du mécanisme sociétaire, que de copier quelques extraits de l'Organisation du travail.

Une personne dans l'assemblée ayant manifesté la crainte que l'on ne puisse s'entendre sur la distribution des travaux et sur le partage des bénéfices, un général en retraite expose en ces termes la constitution intérieure de la commune.

« Supposons qu'il s'agisse de notre fabrique de tissus de laine, je ferai un appel aux personnes de bonne volonté, hommes, femmes et enfants, dont je formerai un beau régiment, que je diviserai en autant de bataillons que nous confectionnerons d'espèces de tissus. Le premier bataillon fabriquera, je suppose, des draps; le deuxième, des casimirs; le troisième, des nouveautés.

« Chaque bataillon sera composé de compagnies: il y aura compagnie de fileurs, de tisseurs, de tondeurs, etc.; plusieurs compagnies seront hors rangs, c'est-à-dire appartiendront à deux bataillons, ou même au régiment entier; comme les dégraisseurs, les teinturiers, etc. C'est ainsi que nous voyons les batteries d'artillerie, et les compagnies du génie et du train, ne point faire partie des régiments avec lesquels elles travaillent en un jour de bataille, mais cependant, appartenir à la même division ou au même corps d'armée.

« Chaque compagnie, à son tour, se subdivisera en escouades, faisant un même travail, mais par des procédés différents. Ainsi, dans la compagnie des dégraisseurs, par exemple, quelques escouades opéreront au moyen du carbonate de soude, d'autres avec du savon, du suint, etc. Chaque escouade de la compagnie des teinturiers, s'appliquera exclusivement à une couleur; dans la compagnie des tondeurs, une escouade emploiera des transversales; une autre, des longitudinales ou des tondeuses de divers systèmes, et ainsi dans toutes les compagnies.

« Cette organisation excitera la rivalité entre les escouades, et poussera au perfectionnement de toutes les opérations; chaque escouade, chaque compagnie se passionnera pour son travail et ses procédés, l'esprit de corps ne tardera pas à naître, et il enfantera des prodiges.

« Chaque ouvrier sera chargé d'un détail du travail exécuté par une escouade. Dans une escouade de laineurs, je suppose, les uns monteront les chardons, sans s'occuper des autres détails; les autres fixeront les cadres sur les machines; ceux-ci prendront soin des draps dans l'opération du lainage; ceux-là démonteront les cadres ou nettoieront les chardons, et ainsi dans tous les travaux. Plus la parcelle à faire par chaque personne sera minime, mieux et plus lestement la besogne marchera; cela est d'une évidence telle, qu'il suffit de jeter les yeux sur ce qui se passe dans presque toutes les fabriques, pour le reconnaître.

« Bien entendu que chaque escouade aura son caporal, chaque compagnie son capitaine, tout bataillon son commandant, et tout régiment son colonel, pour diriger les travaux et commander les manœuvres. Tous ces chefs seront nommés pour un temps déterminé, par les travailleurs intéressés: le caporal par son escouade, le capitaine par les caporaux de sa compagnie, et ainsi des autres.

« Je vous promets que les chefs seront bien choisis, car tous les travailleurs auront leur intérêt et leur honneur engagés dans les luttes, et par conséquent tous voudront pour commandants les plus habiles à conduire les travaux, à exciter l'ardeur des ouvriers, à soutenir, en un mot, la gloire du drapeau.

« Et non-seulement tous voudront faire de bons choix, mais tous pourront élire les plus capables, car chaque jour on verra tout son monde à l'ouvrage, et on connaîtra exactement la valeur des hommes de son escouade, et celle des chefs qui vous seront immédiatement supérieurs.... »

Les personnes qui, dans la commune, s'occuperont d'agriculture seront organisées de même par régiment, par bataillons, compagnies et escouades. Chaque escouade cultivera une espèce particulière ou fera usage de procédés différents. Il en sera de même pour le ménage, la menuiserie, la buan-

derie, etc.... pour tous les travaux à exécuter dans la commune.

Maintenant voyez toute la commune ainsi organisée à l'œuvre, et il ne vous sera pas difficile de comprendre qu'il y a là une source intarissable de gaieté, d'émulation, d'enthousiasme et d'entraînement au travail. Chaque escouade cherchera à surpasser sa rivale qui s'occupera de travaux analogues; et pour cela rien ne coûtera, ni peines, ni efforts. En même temps l'esprit de corps se développera dans chaque bataillon, dans chaque compagnie; et tous ces efforts réunis tourneront en définitive au profit des revenus généraux de la commune.

« C'est ainsi qu'un jour de bataille, et pendant le siège ou la défense d'une place, nous avons vu les différents corps d'armée faire, à l'envi les uns des autres, des efforts fabuleux.

L'entraînement sera permanent dans nos bataillons pacifiques; car les luttes seront de chaque jour, et les combattants auront pour juges ou témoins de leurs exploits leurs amis, leurs mères, leurs sœurs, et devant eux, de l'avancement en grade et des bénéfices croissant comme leurs efforts. En vérité, il serait difficile de prévoir où s'arrêtera l'élan de nos soldats. »

Mais il est clair que cet enthousiasme, cette ardeur ne pourraient pas durer longtemps, et la fatigue arriverait bientôt. Il faut donc que les séances soient courtes; alors pour que la journée du travailleur soit remplie, il devra s'engager dans différentes escouades, avoir différents métiers. Nous prions le lecteur de ne pas se presser à faire ici des objections auxquelles nous n'avons pas le temps de nous arrêter, mais que l'on trouvera parfaitement réfutées dans l'ouvrage que nous analysons. Nous ferons seulement remarquer qu'il résulte de cette variété, que tantôt un travailleur se trouve dans une escouade amie, tantôt dans une escouade rivale; il est capitaine ici, là il est soldat; aujourd'hui il travaille avec ardeur à côté de celui contre lequel il luttera demain. Comment voulez-vous que dans une société pareille, les rivalités se changent jamais en haine?

Quant à la répartition, en y réfléchissant quelques instants, il est facile de voir que tous les membres de la commune ont intérêt à ce qu'elle soit la meilleure possible. Si un travailleur, par exemple, cabalait pour que son bataillon soit rétribué on ne mesure, ce serait tout-à-fait contre ses propres intérêts qui se trouvent aussi engagés dans les autres bataillons; il ne sera pas assez absurde pour cela; il devra donc voter toujours pour la justice. En outre, il n'y aura pas d'escouade où il ne comptera un ami, un frère, un parent; son intérêt personnel et celui des siens le forcera donc à être équitable.

Tout cela demande des développements que nous n'avons pas le temps de donner; nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. Briancourt, heureux si nous avons pu lui en donner le désir. Nous terminerons cet article par quelques paroles qui s'adressent surtout aux cœurs honnêtes et sympathiques, et que M. Briancourt met dans la bouche du curé du village.

« Mes chers enfants, ce que nous avons entendu est admirable de simplicité; l'organisation qu'on nous propose est facile à expérimenter. Un essai ne peut compromettre en aucune façon l'ordre public. Les procédés d'organisation du travail qu'on nous a exposés sont en rapport parfait avec le caractère que Dieu nous a donné, car l'homme aime avec passion la vérité dans ses travaux et dans ses plaisirs; sa santé se perd, ses organes se dégradent, son intelligence s'abrutit dans une occupation toujours la même.

« Le travail toujours de notre choix, toujours varié et fait en compagnie des personnes que nous aimons, deviendra un plaisir continu, une cause incessante de gaieté et de santé parfaite.

« L'association, comme on nous l'a démontré, est, de son côté, la source de toute abondance dans la production, de toute économie dans la consommation, et de toute justice dans la répartition des produits.

« Ainsi, mes bons amis, si nous formons une association intégrale, évidemment la misère fera place à l'abondance; si nous organisons nos travaux, la paresse fera place à l'activité, et tous les vices disparaîtront avec leurs mères, la misère et l'oisiveté.

« Les jalousies et les haines n'ayant plus occasion de se produire, nous nous abandonnerons avec bonheur aux sentiments affectueux que Dieu a mis abondamment dans nos cœurs. Notre paroisse sera le modèle des paroisses voisines qui, jalouses de son bonheur, ne tarderont pas à l'imiter; car quoi de plus contagieux que le bonheur? et notre chère patrie deviendra le séjour de la richesse, de la liberté vraie, de tous les talents, de toutes les vertus.

« Vous me comprendrez alors que je vous parlerai de la providence de Dieu et de sa bonté; car nous serons inondés de ses bienfaits à chaque instant de notre vie.

« Et élevant la voix: Nous vous remercions, dit-il, ô Tout-Puissant, qui avez permis aux hommes, de découvrir les moyens de rendre praticable et facile la loi de votre fils, qui nous ordonne de nous aimer les uns et les autres comme des frères; nous vous remercions de ce qu'il nous a été donné d'entrevoir l'aurore du jour mille fois heureux, où votre volonté sera faite sur la terre comme elle est faite dans les cieux; où arrivera votre règne, ce règne de vérité et de justice, dont chaque jour dans nos prières nous vous demandons l'avènement; ce règne que Jésus recommandait à ses disciples de chercher avant tout, leur assurant que le reste (nourriture et vêtement) leur serait donné par surcroît. »

DÉCÈS du mois de Novembre de l'année 1845.

Baron Jean-Marie, 66 ans, sans profession, rue Lafayette, 17. — Beaux Claude-Antoine, 8 ans, sans profession, rue des Fossés, 15. — Billoud Anthelmète, 26 ans, journalière, rue du Mail, 31. — Favre Jean, 40 ans, fabricant d'étoffes, rue St-Denis, 6. — Blanc Marie, 43 ans, domestique, célibataire, Grande-Rue, 60. — Ferrez Marc-Joseph, 79 ans, rentier, montée de la Boucle, 4. — Tabourin Joseph, 26 ans, fabricant d'étoffes, rue du Chapeau Rouge, 7. — Marin Claude, 73 ans, menuisier, rue Dumenge, 14. — Chevalier Charles, 49 ans, médecin, Grande-Place, maison Joly. — Jullien Antoine, 74

ans, ex-employé de l'Octroi, rue Dumenge, 4. — Tison Marie-Julie, 59 ans, célibataire, dévideuse, impasse St-Clair, 1. — Brally Jean-Laurent, 56 ans, fabricant d'étoffes, rue Jacquard, maison Damiron. — Reynaud Anne, femme Grosion, 40 ans, accoucheuse, Grande-Rue, 14. — Martinon Claudine, 14 ans, quai de Serin, 31. — Rosset Catherine, femme Chausse, 85 ans, quai de Serin, 22. — Francallet Joseph, femme Mouge, 38 ans, place Dumont-d'Urville, 1. — huit enfants au dessous de trois ans.

Le gérant, J.-B. FAVIER.

ANNONCES.

EN VENTE :

Chez Dorier, libraire, quai des Célestins, 51, et au Dépôt des ouvrages de l'École sociétaire, rue du Commerce, n. 1, au 2^e.

Prix broché: 5 fr.

LES JUIFS ROIS DE L'ÉPOQUE,

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE,
Par A. TOUSSENET.

L'Almanach Phalanstérien, AVEC VIGNETTES,

Prix: 50 cent.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL,

PAR F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'Auteur.

Prix: 4 fr.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

PAR FOREST.

Prix: — 75 centimes.

(Se vend aussi au bureau du journal.)

Librairie GIRARD et GUYET, place Bellecour, 21.

HISTOIRE DE LYON

ET DES ANCIENNES PROVINCES

DU LYONNAIS, DU FOREZ ET DU BEAUJOLAIS,
depuis l'origine de Lyon jusqu'à nos jours,

par EUG. FABVIER.

ÉDITION POPULAIRE.

60 LIVRAISONS, A 25 CENTIMES.

AVERTISSEMENT.

Les Tableaux pour la fixation des tâches des Apprentis de la fabrique relatifs aux étoffes unies, dus à la sollicitude du Conseil des Prud'hommes envers les industries qui ressortent de sa juridiction, et qui ont prévenu un grand nombre de différends entre les maîtres et leurs élèves, viennent d'être réimprimés. Cette nouvelle édition, au lieu de présenter un seul tableau, forme une petite brochure; tout ce qui concerne les Règlements sur l'usage, soit de régler, soit de compter les longueurs des tâches. Des notes explicatives ajoutées à cette édition permettent aux chefs d'ateliers de comparer les articles de nouveauté à ceux indiqués.

On trouve cet ouvrage, ainsi que les tableaux relatifs aux étoffes façonnées, au Secrétariat du Conseil, et chez l'auteur, M. Falconnet, côte des Carmélites, 24.

SOUS PRESSE, POUR PARAÎTRE EN DÉCEMBRE :

L'Indicateur de la Fabrique

Pour l'année 1846,

Faisant suite et concordant avec le premier volume.

Cette édition contiendra, outre les adresses des négociants en soieries et leur genre spécial de fabrication, celle des personnes dont les professions se rattachent à la grande industrie de la fabrique, ainsi que toutes celles qui ressortent de la juridiction du Conseil des Prud'hommes.

Une Notice abrégée de l'Exposition de l'industrie de 1844, ainsi que la description des inventions récentes relatives à la fabrique, compléteront cette édition.

Adresser les demandes d'insertion et de souscription à M. Falconnet, côte des Carmélites, 24, de 7 à 9 heures du matin et de 3 à 5 heures du soir.

BARIL, FABRICANT DE REMISES,

Côte St-Sébastien, 2, au rez-de-chaussée, près de la place Croix-Paquet et de la rue du Commerce, à Lyon.

Vend soie, fils et coton, en gros et détail; tient remises en magasin, tout confectionnés, dans tous les comptes, en soie et coton, en neuf et de hasard.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LEPAGNEZ.